



NON A LA PERTE DE JOURS DE CONGES A YVRE L'EVEQUE !

La CGT CSD 72 a accompagné les agents-es de la commune d'Yvré l'évêque dans leur lutte contre la perte de 4 jours de congés.

Après deux heures d'infos syndicales, où 90% des agents-es sont venus, une pétition a été mise en place et signée par 98% des personnels.

Les agents-es ont reçu leurs nouveaux emplois du temps bien avant que la délibération ne soit votée par le conseil municipal, et sans réunion collective ni réelle explication, si ce n'est qu'il faut appliquer la loi de 2019, et que la commune n'a pas les moyens de faire autrement.

Les agents-es se sont donc mobilisés et, avec les représentants de la CGT CSD 72, une bonne vingtaine d'entre eux-elles (sur 50) ont investi le conseil municipal qui s'est tenu le mardi 06 juillet dernier à 20h30.

Lors de la présentation de la délibération, nous avons demandé la possibilité de pouvoir s'exprimer, demande qui a été refusée au prétexte que le CT du CDG avait voté unanimement pour (la CGT n'est pas représentée).

Des élus ont donc demandé une suspension de séance, que la Maire voulait refuser, mais elle a finalement cédé.

Le Coordinateur de la CSD a pu enfin relayer la demande des agents-es, à savoir un temps de discussion et de réflexion sur les sujétions particulières, sous peine de surprise pour la rentrée.



Après une longue interruption de séance, la Maire a accepté de mettre en place un groupe de travail, composé de 3 agents, un représentant syndical CGT et d'un membre de l'opposition.

**Une première étape a été gagnée par les agents-es et la CGT CSD
72 !**